



Convocation en conciliation au tribunal / bail

Par Visiteur

Bonjour,

Une demande de saisie de rémunérations à été formée à mon encontre par mon bailleur le 15/02/2011 à 9h00, bien sur j'avais un accord que je n'ai pas pu honorer à cause de mon état de santé, mais je veux m'acquitter de cette dette dès que possible, j'ai une femme qui est sans emploi 3 enfants dont deux de 4 et 3 ans et un autre prévu pour juin 2011.

Je suis en accident de travail depuis juin 2009 avec opération du dos sans réussite. je viens d'être consolidé par la sécu qui reconnais mon handicapé avec rente de 1000? tous les trois mois dont 1er versement le 16/02/2011.

Peut-être bientôt un licenciement, car reclassement très probable.

Je veux bien leur faire une proposition en payant sur rente. Mais je voudrai avoir un peu de temps pour prouver ma bonne foi, d'autant plus qu'on me demande, Pricipal: 5808,42

Frais: 768,34

Intérêts échus: 1023,04

TOTAL: 7599,80

Je souhaiterai savoir tous les recours possibles pour éviter la saisie, et comment faire appel afin d'engager un avocat pour me défendre

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Si je comprends bien le tribunal vient de faire droit à la demande de votre bailleur et une injonction a été rendue.

Si vous avez contacter l'huissier et qu'il n'est pas d'accord pour un étalement de la dette, je pense que le mieux est de vous adresser à un huissier de justice afin de saisir le juge de l'exécution c'est à dire le président du tribunal d'instance afin qu'il vous accorde des délais de paiement.

Cordialement